

Bulletin d'information sur l'effectif – Vol. 3, N^o 9

Décisions du Conseil de législation relatives à l'effectif

Le Conseil de législation 2007 a adopté 97 projets, dont 59 amendements aux documents statutaires du R.I. qui prendront effet au 1^{er} juillet 2007. Un résumé des décisions relatives à l'effectif est présenté ci-dessous. Voir le Compte rendu des décisions du Conseil de législation 2007.

ASSIDUITÉ

- 07-11 : Autoriser le comité du club à annuler une réunion tombant un jour férié
- 07-14 : Requérir d'assister à 50 % de réunions statutaires de club par semestre (au lieu de 60 % jusqu'à présent)
- 07-334 : Les adjoints du gouverneur sont dispensés d'assister à au moins 30 % des réunions statutaires de leur club par semestre

EFFECTIF DU CLUB

- 07-42 : Exempter les Rotaractiens récents (moins de deux ans) du paiement de droits d'admission
- 07-57 et 07-330 : Permettre aux clubs d'accepter comme membre les Anciens de la Fondation même si leur classification est déjà représentée.
- 07-329 : Les clubs peuvent accepter comme membre des acteurs de la collectivité qui ont fait preuve au travers de leurs activités personnelles dans leur collectivité de leur engagement envers le service à autrui et le But du Rotary.

COTISATIONS

- 07-283 : Tout club versera au R.I. une taxe per capita pour chacun de ses membres fixée à 23,50 USD par semestre pour 2007-2008, 24,00 USD par semestre pour 2008-2009, 24,50 USD par semestre pour 2009-2010 et 25,00 USD par semestre pour 2010-2011, et ce jusqu'à modification ultérieure par le Conseil de législation.
- 07-287 : Le club verse par nouveau membre admis en cours de semestre une taxe mensuelle égale à un 1/12^e de la taxe per capita annuelle et ce jusqu'à la prochaine période de facturation.

Une version mise à jour du *Manuel de procédure* sera envoyée à tous les clubs et districts. La version anglaise sera disponible fin octobre, et les traductions au plus tard en mars 2008. Le [Compte rendu des décisions du Conseil de législation 2007](#) peut être téléchargé à partir du site www.rotary.org.

Correspondants Support Clubs et Districts

Le R.I. met à votre disposition les services Support Clubs et Districts, une équipe d'experts capable de répondre à toutes vos questions sur le Conseil de législation, les lignes de conduite du R.I. ou la gestion quotidienne de votre club ou district. Pour connaître le nom du correspondant pour votre région, cliquez sur la section [Club-District Support](#) du site www.rotary.org.

Rédactrice : Jana Bodensteiner, coordinatrice, Développement de l'effectif

Rotary International ☎ +1-847-866-3000
One Rotary Center membershipminute@rotary.org
1560 Sherman Avenue
Evanston, IL 60201 États-Unis

Pour en savoir plus sur le développement de l'effectif :
<http://www.rotary.org/membership/index.html>